

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre PETIT – Maire.

Etaient présents :

Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M.
DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. HOUISSE Bastien – M. HOUDEVILLE Daniel – M.
GARNIER Hervé – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des
membres en exercice.

Absent excusé : M. BURETTE Stéphane

Monsieur GARNIER Hervé a été désigné secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 09 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande qu'un nouveau point soit ajouté à l'ordre du jour « Décision Modificative N° 3 – Travaux supplémentaires ». Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Travaux de restructuration et aménagements paysagers des voiries - Avenants prix nouveaux

Les travaux de restructuration et aménagements paysagers des voiries sont bientôt achevés, des travaux supplémentaires non prévus au marché initial ont dû être réalisés au cours du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les prix nouveaux au marché de travaux pour les travaux de restructuration et aménagements paysagers des voiries,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents ayant trait aux avenants.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Receveur Municipal se trouve dans l'impossibilité de recouvrer de petites sommes concernant la facturation des repas pris au restaurant scolaire pour un montant total de 1.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 1.30 € dont le détail figure ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D 2224-1 à D 2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif de la commune de GRUGNY

Refus du projet de fusion Mission Locale /Pôle emploi

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de fusion des Missions Locales au sein de Pôle emploi.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de soutenir l'action menée par la Mission Locale et émet un avis défavorable à la fusion de la Mission Locale avec Pôle emploi.

Décision Modificative N° 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux travaux supplémentaires réalisés :

* chantier de restructuration et aménagements paysagers des voiries

* pose de rideaux dans une classe de l'école,

il est nécessaire de faire les virements de crédits suivants :

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	23	2315	81	Installation matériel et outillage techn.	35.000.00 €
D	I	21	21312	ONA	Bâtiments scolaires	1.000.00 €

Crédits à réduire

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	23	2313	ONA	Construction	- 36.000.00 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Commission de contrôle liste électorale

Dans le cadre de la réforme de gestion des listes électorales, une commission de contrôle devra être composée à partir du 1^{er} Janvier 2019 :

- d'un délégué de l'administration,

- d'un délégué du Tribunal de Grande Instance.

- d'un conseiller municipal et d'un suppléant pris dans l'ordre du tableau :

Monsieur le Maire propose M. DESER Alain - M. HUBY Jacques (suppléant)

Tarifs communaux

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année à venir.

Informations diverses

* Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux :

- de restructuration et aménagements des voiries
- préliminaires avant restauration de la maison de Mme MALAS.
- le chauffe-eau des sanitaires primaires et le réfrigérateur du restaurant

scolaire doivent être changés.

* Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal un compte rendu des dernières décisions qui ont été prises au sein de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

* SDE 76

- contrat de maintenance renouvelé en 2019
- remplacement des lanternes énergivores, les premières seront

remplacées avant la fin de l'année.

* Monsieur FAUVEL Daniel – historien souhaite faire un livre sur Grugny autrefois 1900/1920.

* Au concours des villages fleuris organisé par le Département la commune a obtenu « les Félicitations ».

* Communication des dates des prochaines manifestations

* l'Hôtel à insectes réalisé par les enfants lors des TAP avec Didier sera installé sur la place en face de la maternelle.

* le vieux réfrigérateur pourrait servir de boîte à livres.

Séance levée à 20 heures 45